

nouvelle de l'urgence de la situation. Il nous a aussi offert une occasion spéciale d'entreprendre les réformes qui s'imposent. J'ai pleinement confiance en l'avenir de ce pays, et je crois que les mesures annoncées ce soir aideront à réaliser les promesses que cet avenir réserve aux Canadiens.

"Votre désir, j'en suis assuré, est que ces mesures soient mises en place de toute urgence. Nous nous attaquons immédiatement à cette tâche..."

Modifications apportées à la Loi sur les prisons et maisons de correction

Les modifications apportées à la Loi sur les prisons et maisons de correction et le nouveau régime de réduction méritée de peine ont été promulgués et sont entrés en vigueur le 1er juillet.

Ces deux mesures font partie de la loi de 1977 modifiant le droit pénal adoptée par le Parlement l'été dernier.

En vertu du nouveau régime, les détenus ne verront plus leur peine automatiquement diminuée du quart. Ils devront désormais mériter toute réduction de peine à raison de quinze jours par mois d'incarcération où ils se seront appliqués au travail.

Celui qui se sera toujours bien conduit et se sera assidûment appliqué au travail pourra être remis en liberté après avoir purgé environ les deux tiers de sa peine.

Puisque toute réduction de peine devra être méritée et qu'elle pourra être annulée pour mauvaise conduite, c'est le détenu qui déterminera, finalement, s'il sera libéré plus tôt ou plus tard. Toute réduction de peine perdue ne pourra être réattribuée.

Les personnes actuellement incarcérées qui ont déjà bénéficié d'une remise statutaire équivalant au quart de leur peine ne perdront pas ce droit et demeureront soumises aux dispositions sur la déchéance qui s'appliquent à la réduction statutaire. Elles conserveront toute la remise de peine à leur actif au 1er juillet; à la condition cependant que la réduction maximale ne dépasse pas le tiers de la peine totale.

Les modifications apportées à la Loi sur les prisons et maisons de correction prévoient également l'instauration, dans les prisons provinciales, d'un régime de réduction méritée de peine identique à celui qui est en vigueur dans les établissements fédéraux.

Nominations à l'Ordre du Canada

La Résidence du gouverneur général a annoncé soixante nouvelles nominations à l'Ordre du Canada dont un compagnon, M. le juge Wilfred Judson d'Ottawa, dix-huit officiers et quarante et un membres.

Parmi les dix-huit officiers l'on note quatre personnalités francophones très connues: M. Fernand Séguin, vulgarisateur scientifique, M. Alfred Desrochers, poète, M. Paul Desmarais, homme d'affaires, et M. Lionel Daunais, chanteur et compositeur.

M. Fernand Séguin

Né en 1922, M. Séguin obtient, en 1945, une maîtrise en sciences biologiques qui lui vaut le prix Casgrain-Charbonneau pour le meilleur travail scientifique dans le domaine de la pharmacologie. Après avoir été chargé de cours à l'Université de Montréal, il devient directeur du laboratoire de technologie médicale de l'hôpital St-Jean-de-Dieu, à Montréal.

En 1954, il opte pour l'éducation populaire audiovisuelle, dans l'espoir de susciter des vocations scientifiques.

En 1974, il est nommé membre du Conseil des sciences du Canada, poste qu'il occupe jusqu'en 1976. En 1976, il est élu membre du Conseil d'administration de l'Institut du cancer de Montréal. En 1977, il est nommé membre du Conseil des universités de la province de Québec. La même année, il remporte le prix Olivar-Asselin qui lui est décerné par la Société Saint-Jean-Baptiste pour sa carrière de journaliste scientifique. M. Séguin anime à la radio de Radio-Canada un magazine hebdomadaire d'information scientifique intitulé *La Science et Vous*, collabore au magazine scientifique *Science-Réalité* (pour lequel il prépare dix portraits de scientifiques québécois à la télévision de Radio-Canada) et il prépare un film sur le cerveau pour le compte de l'Office national du film.

M. Alfred Desrochers

Écrivain et poète, Alfred Desrochers est né en 1901 à St-Élie d'Orford. Il commence ses études secondaires seulement après avoir exercé pendant plusieurs années des métiers manuels. Au cours de sa vie, il fut tour à tour, correcteur d'épreuves, traducteurs et directeur de journal.

En 1929, il publia *A l'ombre de l'Orford*, recueil de poèmes qui, un an

plus tard, lui valut le prix d'action intellectuelle et qui eut une grande influence sur la poésie québécoise d'alors. Ses nombreuses oeuvres ont été réunies sous le titre *Oeuvres poétiques* d'Alfred Desrochers (Éditions Fides, coll. "Nénu-phar", Montréal).

M. Paul Desmarais

Diplômé de la faculté de commerce de l'Université d'Ottawa, M. Desmarais est né à Sudbury (Ontario) en 1927. Il est président du Conseil et directeur général de Power Corp. of Canada Ltd., de Shawinigan Industries Ltd. et de la Corporation de valeurs Trans-Canada. Il est aussi président des Entreprises Gelco Ltée et du Conseil de *La Presse*, ainsi que vice-président et président du Comité exécutif de l'Imperiale, compagnie d'assurance-vie du Canada, et administrateur de nombreuses autres compagnies.

M. Lionel Daunais

Né à Montréal en 1902, M. Daunais reçoit en 1926 le prix d'Europe qui lui permet de poursuivre ses études à Paris où il commence sa double carrière de chanteur et compositeur.

De retour au Canada, en 1930, on l'entend au festival du folklore de Québec avec le quatuor *Les Troubadours de Bytown*. La même année, il débute à la Société d'opérettes de Montréal dans *Mireille* et dans *La Basoche* d'André Messager.

Le *Trio lyrique* est fondé en 1932 et L. Daunais qui en devient directeur écrit une centaine de chansons légères et humoristiques qui ont bâti la réputation de ce célèbre trio.

Pendant les années qui suivent, en plus de ses nombreux spectacles, Lionel Daunais écrit des chansons, des chœurs, des harmonisations de pièces de folklore, des textes humoristiques de présentation pour les nombreux récitals du *Trio lyrique*.

En 1972, il reçoit une médaille du Conseil canadien de la musique et, en 1974, le premier prix de composition chorale de l'Alliance des chorales canadiennes du Québec.

Les ingénieurs des Forces canadiennes sont retournés dans l'Arctique au mois de juin pour poursuivre la construction de pistes d'atterrissage en gravier à Pond Inlet et Spence Bay. Ils espèrent terminer la première cet été et la seconde à l'automne 1979.